

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Siège Social : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème}
Etage, les berges du Lac

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société TGH à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **14/08/2025 à 10h au nouveau siège du groupe située à Rue des entrepreneurs ZI Borj Ghorbel Ben Arous**, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2023
2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2023
3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2023
4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023
6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
7. Affectation des résultats de l'exercice 2023
8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023
9. Ratification de la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026
10. Nomination d'administrateurs indépendants pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026
11. Nomination / renouvellement du mandat des administrateurs pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026
12. Renouvellement du mandat du commissaires aux comptes pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026
13. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante :
Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du Lac

PROJET DES RESOLUTIONS AGO

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Siège social : Résidence du Lac Rue Lac Tanganyka Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du Lac

La société Tawasol Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 14 Août 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent % du capital social, approuve le mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2023

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2023, ainsi que les modalités relatives à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, d'une manière définitive, le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2023, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes, déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les États financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les états financiers individuels font apparaître des capitaux propres de **113 789 341 DT** y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à **395 013 DT** et un total du bilan de **141 596 359 DT**.

Les états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres de **19 655 434 DT** y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à **866 039 DT** et un total du bilan de **187 307 354 DT**.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2023 pour un montant de 395 013 DT comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	-395 013
Résultat reporté	2 817 859,700
Résultat à répartir	2 422 846,700
Réserves légales	121 142,335
Résultat reporté	2 301 704,365

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de **M.....**, titulaire du CIN n°..... en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration de TGH pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026.

Cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **M Mohamed Nouredine YAICHE, titulaire du CIN n°00165534** et **M Anis BERRAIES titulaire du CIN n°00379670** en qualité d'administrateurs indépendants au conseil d'administration de TGH pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026.

Cette résolution est adoptée

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs **M.Ahmed CHABCHOUB titulaire du CIN n°08724538** et **M.Mohamed Amine CHABCHOUB titulaire du CIN n°04780918** pour une période de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026.

Cette résolution est adoptée

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes **Union des Experts Comptables** pour une période de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026.

Cette résolution est adoptée

TREIZIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la société Esseyaha SA a déclaré en date du 08 Avril 2024 à la BVMT avoir franchi à la hausse le seuil de dix pourcent (10 %) de participation dans le capital de la Société TGH

Cette résolution est adoptée

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.

Cette résolution est adoptée